



Animation marche - RÈGLEMENT

Dimanche 3 Mars 2024

1- Définition

A l'occasion des 21 km de Blagnac, le BSC Athlétisme organise une animation de marche loisir non chronométré et sans classement.

2 - Inscriptions

Le parcours est limité à 200 personnes.

Il est possible de s'inscrire :

- Par internet : sur le site Chrono Start jusqu'au jeudi 29 février à 12H00.
- Par correspondance : (cf bulletin d'inscription) jusqu'au dimanche 25 février.
- A la direction des sports (1 allée de la Piscine à Blagnac) jusqu'au jeudi 29 février à 12H00.
- Sur place (club house du gymnase Andromède, chemin du Ferradou à Blagnac) le vendredi 1 mars (9h -12h / 14h – 18h) et samedi 2 mars (9H – 18h30).

Aucune inscription ne sera possible le dimanche 3 mars, jour de la course,
Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

Les inscriptions sont ouvertes aux personnes nées en 2006 et avant.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

3 - Tarif

Une participation de 5€ est demandée.

Le tarif passera à 7€ à partir du 23 février, uniquement pour les non licenciés.

4 - Départ

Le départ se fera à 9h00 sous l'arche officielle de départ située à proximité du musée Aeroscopia, rue Beteille.

5 - Arrivée

L'arrivée se fera sur le parking d'Aeroscopia, rue André Turcat. Le parcours n'étant pas chronométré, **aucun classement ne sera effectué** à l'issue de la course entre les participants sous quelque forme que ce soit.

Aucune récompense n'est prévue mais nous délivrerons un diplôme pour chaque arrivant.

6 - Dossards

Chaque participant recevra un dossard qu'il devra porter le jour J.

Le retrait des dossards s'effectuera au Gymnase Andromède, chemin du Ferradou à Blagnac :

- Le vendredi 1 mars de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 18h00

- Le samedi 2 mars de 9H00 à 18H30

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

Pour les personnes ne pouvant pas venir aux créneaux ci dessus, il sera exceptionnellement possible de retirer son dossard le dimanche 3 mars à partir de 7h30 sur le village de la manifestation, parking d'Aeroscopia, allée André Turcat à Blagnac.

7 - Droit à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

8 - Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.